

HOME PLACE

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 72 rue des Jacobins, 80000 AMIENS

898 539 531 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 27/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre ou vingt-cinq,
Le vingt-sept décembre,
A neuf heures,

Les associés de la société HOME PLACE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 72 rue des Jacobins 80000 AMIENS, sur convocation faite par le Président. Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud VANCOSTENOBLE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Alia VANCOSTENOBLE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- la feuille de présence et la liste des associés,

Ordre du Jour :

La dissolution anticipée de la société.

La nomination du liquidateur.

Remboursements des parts de la SCI A&A Vancostenoble de SAS HOME PLACE

Délibérations :

1. Dissolution anticipée de la société

Les actionnaires, après avoir constaté que toutes les dettes de la société étaient réglées et qu'il restait environ 600 euros sur le compte bancaire de la société, décident à l'unanimité de la dissolution anticipée de la SAS HOME PLACE. Le restant dû sera pris en charge par M. Vancostenoble Arnaud

2. Nomination du liquidateur :

M. Arnaud Vancostenoble, actionnaire, est nommé liquidateur de la société pour procéder à la liquidation des actifs restants et à la clôture des opérations de liquidation. Il est précisé que le liquidateur ne percevra aucune rémunération pour cette fonction.

Pouvoirs du liquidateur :

M. Vancostenoble dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et répartir le boni de liquidation entre les actionnaires. Il est notamment autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à la publication des avis de dissolution et de clôture de liquidation dans un journal d'annonces légales, ainsi qu'au dépôt des actes requis au greffe du tribunal de commerce d'Amiens

3. Remboursements des parts de la SCI A&A Vancostenoble de SAS HOME PLACE :

SAS HOME PLACE détient 300 parts sociales de 1 € chacune, numérotées de 2701 à 3000, soit 300,00 €, de la SCI A&A VANCOSTENOBLE, 909834376 RCS Amiens, dont le siège se situe au 82 rue Monstrelet, 80000 Amiens.

M. Vancostenoble détenant un compte courant d'associé bien supérieur à 300 euros, il a été décidé à l'unanimité des actionnaires, un remboursement équivalent de 300 euros, soit 300 parts. Alia et Arnaud Vancostenoble sont actionnaires majoritaires de la SCI mentionnée.

Dépôt et Publicité :

Il est décidé que le présent PV sera déposé au greffe du tribunal de commerce d'Amiens et qu'un avis de dissolution sera publié dans un journal d'annonces légales conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Arnaud VANCOSTENOBLE



Le secrétaire

Madame Alia VANCOSTENOBLE



Vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Arnaud VANCOSTENOBLE

